## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

Liberté Égalité Fraternité

## Vos références

**Numéro fiscal (C):** 02 70 519 871 048

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

19 RUE GAMBETTA 92150 SURESNES

Numéro FIP: 921 51 74 6890178789 3

Référence de l'avis : 20 92 A193705 65 Numéro de rôle : 011 Date d'établissement : 08/07/2020 Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**₽** Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP SURESNES SAID QUAIS DE SEINE 12 RUE MERLIN DE THIONVILLE 92157 SURESNES CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

M RAYMOND BENOIT 19 RUE GAMBETTA 92150 SURESNES

## Somme qui vous est remboursée

1 125,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR76 1027 8374 820X XXXX XXX0 180 Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 16 897 Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

92036

N° fiscal : 02 70 519 871 048 Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant	1 -	- Nom	de	naissance	:	RAYMOND
-----------	-----	-------	----	-----------	---	---------

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mar	iés		recueillies apées	
С							
RÉSIDENCE I	EXCLUSIVE	RÉSIDENC	E ALTERNÉE		NOM		
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés		<b>DE PARTS</b> 1,00		
nanaloupes	папагоароз	nunaicupes					
					<u> </u>		
Pétail des revenus		Déclar. 1				То	
Salaires		1 1 1					
Péduction 10% ou frais r						200	
salaires, pensions, rente	s neis	20077				200	
Revenus perçus par le						0.4	
Revenus fonciers nets						- 31	
Revenu brut global						168	
Revenu imposable						168	
mpôt sur les revenus so	umis au barème <sup>14</sup>					9	
Décote						- 4	
Réduction sous condition	n de revenu 					-	
MPOT NET							
Total de l'impôt sur le rev	/enu net					3	
CALCUL DU SOLDE DE	VOTRE IMPOT POU	R 2019 :					
MPOT SUR LE REVEN	U						
mpôt sur le revenu 2019	) dû <sup>53</sup> :					3	
Retenue à la source prél			:			- 11	
Acomptes prélevés en 20	J19 sur votre compte b	oancaire :				- 1	
Solde d'impôt sur les re	evenus 2019 :					- 8	
PRELEVEMENTS SOCI	AUX						
Acomptes prélevés en 20					- 150		
Prélèvements sociaux à	17,2% nets :				- 150	- 1	
Solde des prélèvement	s sociaux 2019 <sup>53</sup> :					- 2	
COMPTE TENU DES EL	EMENTS OHE VOUS	AVEZ DECLARES	I E MONTANT				
QUI VOUS SERA REMB			EE MONTAINI			11	
CE REMBOURSEMENT	EST AUTOMATIQUE	, VOUS N'AVEZ AU	CUNE DEMARC	HE A FAI	IRE.		
NFORMATIONS COMP	LEMENTAIRES						
A SUITE DE CET AVIS	EST CI-JOINTE						
Si vous souhaitez contester le montar							

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

**Avis d'impôt établi en 2020** N° fiscal : 02 70 519 871 048 Impôt sur les revenus de 2019

N° fiscal: 02 70 519 871 048 Feuillet n°: 2 / 2

>> Suite de votre avis		
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>		1689
PLAFOND EPARGNE RETRAITE		
e plafond disponible pour la déduction des		
otisations versées en 2020, pour la éclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :		
colaration des revenus à souseine en 2021 est de .	Déclar. 1	
Plafond total de 2018	15562	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017	3862	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018	+ 3923 + 3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 Plafond calculé sur les revenus de 2019	+ 3973 + 4052	
Plafond pour les cotisations versées en 2020	= 15810	
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020	_ 10010	
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos ventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace articulier/gérer mon prélèvement à la source ou en		
ppelant le 0809 401 401		